



Berne, le 1^{er} mai 2024

Destinataires :

Gouvernements cantonaux
Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein

Modification de l'ordonnance sur la transplantation : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Monsieur le Chef du gouvernement,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Le 1^{er} mai 2024, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faitières suisses de l'économie ainsi que les milieux intéressés au sujet de la modification de l'ordonnance sur la transplantation.

Le délai imparti à cet effet court jusqu'au 21 août 2024.

Le 1^{er} octobre 2021, le Parlement a adopté une modification de la loi sur la transplantation, entérinant ainsi l'introduction du consentement présumé pour le don d'organes et de tissus en Suisse. Cette adaptation nécessite d'inscrire des dispositions d'exécution dans l'ordonnance sur la transplantation. Il s'agit notamment de réglementer précisément le registre des déclarations relatives au don d'organes et de tissus, de définir les organes, les tissus et les cellules pour lesquels le consentement explicite reste applicable et de fixer des délais pour l'exécution de mesures médicales préliminaires et l'expression du refus.

Le principe du consentement présumé devrait donc entrer en vigueur de manière échelonnée : le registre susmentionné devrait déjà être disponible et la population informée sur la nouvelle réglementation dans les six mois avant le changement de système à proprement parler.

Nous vous invitons à donner votre avis sur le projet de modification de l'ordonnance et sur le rapport explicatif.

Les documents mis en consultation sont disponibles à l'adresse suivante :

https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2024/18/cons_1.

Nous vous remercions de nous envoyer votre prise de position si possible par voie électronique, au moyen de la nouvelle plateforme Consultations :



www.gate.bag.admin.ch/consultations.

Les personnes suivantes répondront volontiers à vos questions :

- M^{me} Christa Käser (tél. 058 465 02 64, christa.kaeser@bag.admin.ch)
- M^{me} Veronika Moser (tél. 058 481 55 05, veronika.moser@bag.admin.ch)

Vous remerciant de votre précieux concours, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Chef du gouvernement, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, à l'expression de notre considération distinguée.

Elisabeth Baume-Schneider
Conseillère fédérale